



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1891-01-2022

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} février 2022, le **Règlement numéro 1891-01-2022 modifiant le règlement numéro 1891 décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV.**

Ce règlement a pour objet l'augmentation du montant de la dépense et de l'emprunt afin d'être en mesure d'exécuter des travaux d'immobilisations à l'usine d'épuration.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 mars 2022 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 mai 2022.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 7 juin 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA